



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8604^e séance

Mardi 27 août 2019, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Szczerki	(Pologne)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Matjila
	Allemagne	M. Schulz
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Zhang Jun
	Côte d'Ivoire	M ^{me} Niamke
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Indonésie	M. Djani
	Koweït	M. Alotaibi
	Pérou	M. Duclos
	République dominicaine	M ^{me} Morrison González
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

M. Mladenov participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Jérusalem.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Je crains de devoir commencer mon exposé au Conseil pour ce mois en me focalisant sur le spectre de la violence, qui grandit de plus en plus en Cisjordanie et à Gaza, et sur la menace d'une escalade régionale des tensions. Ces deux éléments ont pour toile de fond l'impasse politique dans laquelle le processus de paix au Moyen-Orient est complètement enlisé, et l'absence totale de perspectives d'une relance.

À maintes reprises, le Secrétaire général et moi-même avons averti que l'absence d'horizon politique en ce qui concerne un règlement du conflit israélo-palestinien sur la base de la solution des deux États, ainsi que les mesures unilatérales prises sur le terrain, notamment la construction et l'expansion des colonies de peuplement, les attaques terroristes et une multitude d'autres facteurs, formaient un mélange explosif qui ne pourrait être neutralisé que par des dirigeants qui soient, d'une part, disposés et aptes à revenir à la table des négociations pour mener des pourparlers constructifs en vue d'une paix durable et juste, et, d'autre part, prêts à tenir tête aux extrémistes et aux radicaux et à défendre ce que nous, au sein de la communauté internationale, au Conseil de sécurité et dans la région, avons tant répété, à savoir qu'une paix durable ne peut être fondée que sur une seule notion : celle de voir les Israéliens et les Palestiniens vivre côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle, car ces deux peuples ont un droit légitime et historique à disposer de leur propre État.

Cela pourra être concrétisé si les accords mutuels et les résolutions pertinentes de l'ONU sont respectés. Si nous nous écartons de ce cadre, nous assisterons inévitablement à une radicalisation. Nous ne pouvons pas renoncer à l'objectif d'un règlement pacifique du conflit. Toute autre option serait trop épouvantable pour être envisagée. Au cours du mois écoulé, nous avons assisté à une augmentation du nombre d'incidents violents, notamment des actes de violence liée aux colons en Cisjordanie, et à la persistance des tensions à Gaza et dans les environs.

Le 8 août, un Israélien de 19 ans a été assassiné à coups de couteau en Cisjordanie, près de la colonie de Migdal Oz. Deux suspects palestiniens ont été arrêtés par la suite par les forces de sécurité israéliennes. Le 15 août, deux adolescents palestiniens ont blessé à coups de couteau un policier israélien dans la vieille ville de Jérusalem. L'un des agresseurs a été tué par balle. Le lendemain, deux adolescents israéliens ont été blessés lors d'une attaque à la voiture-bélier près de la colonie d'Elazar, au sud de Bethléem. Le chauffeur de 26 ans a été tué par balle par un policier israélien qui n'était pas en service. Le 23 août, un engin explosif improvisé a explosé près de la colonie de Dolev, au nord-ouest de Ramallah, tuant une Israélienne de 17 ans et blessant grièvement son père et son frère.

Je condamne catégoriquement toutes les attaques contre les civils palestiniens et israéliens. Ces actes dangereux ne servent que ceux qui souhaitent l'escalade des tensions. La violence et le terrorisme doivent être condamnés par tous. Il est véritablement déplorable qu'ils soient portés aux nues par le Hamas, le Jihad islamique et d'autres factions palestiniennes.

À Jérusalem-Est, deux mois après l'assassinat d'un Palestinien de 21 ans dans le quartier d'Issaouiyé, les tensions restent vives alors que les forces de sécurité israéliennes poursuivent perquisitions et arrestations. Au total, au cours du mois écoulé, deux Palestiniens et deux Israéliens ont été tués et au moins 102 Palestiniens et sept Israéliens ont été blessés en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est.

En réponse à l'attaque terroriste du 23 août près de la colonie de Dolev, le Gouvernement israélien a décidé de déposer devant le Haut Comité de planification un plan prévoyant la création, à Dolev, d'un nouveau quartier d'environ 300 nouveaux logements. Cette décision s'inscrit dans le prolongement de la pratique consistant à étendre les colonies de peuplement après des attaques perpétrées en Cisjordanie.

En outre, l'expansion des colonies de peuplement, les démolitions et les saisies de biens palestiniens se sont poursuivies pendant la période considérée. Invoquant l'absence de permis de construire délivrés par Israël – permis qu'il est pratiquement impossible d'obtenir pour les Palestiniens –, les autorités israéliennes ont démolit ou saisi 22 structures dans la zone C, dont 14 structures d'aide financées par des donateurs, et 11 structures à Jérusalem-Est. Parmi les structures démolies figuraient quatre citernes d'eau desservant deux communautés d'éleveurs dans le sud d'Hébron, lesquelles se heurtent déjà à de graves pénuries d'eau. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ces démolitions ont entraîné le déplacement de 19 personnes, dont six enfants, et compromis les moyens de subsistance de quelque 2 000 autres.

Je reprends à mon compte la déclaration qu'a faite le Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies pour le Territoire palestinien occupé, selon laquelle la politique d'Israël qui consiste à détruire les biens palestiniens n'est pas compatible avec ses obligations en vertu du droit international humanitaire.

Les 5 et 6 août, le Haut Comité de planification israélien a approuvé les plans concernant la construction, dans les colonies de la zone C, de quelque 2 400 logements, dont 800 ont atteint le stade d'approbation final. Le projet de construire environ 200 logements à Jérusalem-Est a également avancé au cours de la période considérée. En outre, le Comité ministériel israélien chargé des questions de sécurité nationale a examiné, le 30 juillet, la possibilité de construire 6 000 logements supplémentaires et, fait rare, a approuvé à l'unanimité l'octroi de 715 permis de construction de logements à des Palestiniens vivant dans la zone C.

L'expansion des colonies de peuplement n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international. L'annexion de fait de la Cisjordanie compromet les chances d'établir un État palestinien, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, dans le cadre d'une solution négociée prévoyant deux États.

Malgré le calme relatif des deux derniers mois, la situation à Gaza reste très fragile, d'autant que les incidents violents se poursuivent. Au cours de la période considérée, quelque 11 roquettes et obus de mortier ont été tirés depuis Gaza en direction d'Israël. La plupart ont été interceptés. Deux ont atterri dans la ville israélienne

de Sderot, les 17 et 25 août, faisant des dégâts matériels. En réponse, pas plus tard qu'hier, Israël a décidé de réduire temporairement de moitié les transferts de carburant vers Gaza. Cette décision malheureuse s'est déjà traduite par une baisse de l'approvisionnement énergétique de la bande de Gaza.

À plusieurs reprises au cours de la période considérée, une quinzaine de militants de Gaza ont franchi ou tenté de franchir la clôture d'enceinte, ce qui a entraîné, en guise de représailles, des tirs ou des frappes aériennes de la part des Forces de défense israéliennes (FDI), qui ont fait neuf morts parmi les militants. De plus, les manifestations hebdomadaires le long de la clôture d'enceinte se sont poursuivies. Certaines personnes se sont livrées à des activités violentes. Les FDI ont répondu principalement en dispersant les manifestants par les moyens appropriés. Toutefois, des munitions réelles ont également été utilisées. Un Palestinien a été tué et 545 autres blessés, dont plus de 150 enfants.

Bien que moins de cerfs-volants, ballons et autres engins incendiaires aient été lancés depuis Gaza par rapport à la période précédente, au moins 11 incendies ont été signalés. Israël doit calibrer son emploi de la force et ne recourir à la force létale qu'en dernier ressort et face à une menace imminente de mort ou de blessure grave. Le Hamas doit empêcher les tirs aveugles de roquettes et de mortiers en direction d'Israël. Il doit veiller à ce que les manifestations le long de la clôture restent pacifiques, et empêcher les actes de provocation. Par ailleurs, je voudrais rappeler que le sort de deux civils israéliens et des corps de deux soldats portés disparus à Gaza demeure une préoccupation humanitaire importante pour tous.

Je crains de devoir également tirer la sonnette d'alarme sur la détérioration du secteur de la santé à Gaza, en particulier sur le manque de ressources, notamment les fournitures médicales. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, en juillet, la pharmacie centrale de Gaza disposait de moins d'un mois de stocks pour 49 % des médicaments essentiels (soit 254 articles) et pour 26 % des articles médicaux à usage unique (soit 225 articles).

Le 20 août dernier, le Coordonnateur spécial adjoint McGoldrick s'est rendu dans un hôpital à Gaza, où il s'est entretenu avec un groupe de femmes qui bénéficient des projets financés par le fonds d'intervention pour les urgences humanitaires dans le Territoire palestinien occupé. Elles lui ont expliqué les nombreux problèmes de santé auxquels les Palestiniennes sont confrontées en raison de la crise

humanitaire. Les médecins ont quant à eux souligné que la pénurie des médicaments contre le cancer à Gaza et l'imprévisibilité du système d'aiguillage des patients qui doivent être soignés en dehors de Gaza posaient de sérieux défis. L'ONU est déterminée à collaborer avec toutes les parties, y compris les donateurs, pour éviter une crise sanitaire dans la bande de Gaza.

Dans l'intervalle, l'accès à l'eau potable s'est amélioré grâce à la construction d'une nouvelle usine de dessalement, qui desservira jusqu'à 200 000 personnes. Je voudrais exprimer ma gratitude à l'État du Koweït pour avoir généreusement financé ce projet par l'intermédiaire de la Banque islamique de développement. Le mois dernier, le nombre de permis délivrés aux entrepreneurs et ouvriers palestiniens de Gaza a également augmenté.

Bien que ces efforts ne suffisent pas pour améliorer véritablement les dures conditions de vie dans la bande de Gaza, ils permettent d'atténuer l'impact des crises humanitaire et économique en cours. En outre, le mois dernier, de sévères restrictions de circulation et d'accès ont continué d'être imposées au personnel recruté sur le plan national des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales à Gaza. Ces restrictions touchent presque tous nos agents recrutés sur le plan national, qui ne peuvent quitter Gaza pratiquement pour aucun motif. Israël doit améliorer sensiblement la circulation et le passage des biens et des personnes à destination et en provenance de Gaza en tant qu'étape vers la levée des bouclages, conformément à la résolution 1860 (2009).

Cette année, la fête musulmane de l'Eïd al-Adha et la fête juive de Tisha BéAv ont été célébrées le même jour, à savoir le 10 août, ce qui a provoqué des tensions sur les lieux saints de Jérusalem. Les autorités israéliennes ont autorisé les visiteurs juifs à accéder au Haram el-Charif, ou mont du Temple, ce jour-là sous la protection de la police. Les jours précédant cette fête, les chefs religieux musulmans ont exhorté les fidèles à venir en masse à la mosquée Al-Aqsa pour les prières de l'Eïd.

Au cours des affrontements entre les forces de police et les fidèles qui ont eu lieu avant et pendant l'entrée des visiteurs juifs dans ce site, 29 Palestiniens ont été blessés, dont le Président et des membres du Conseil du Waqf islamique. Selon les médias, quatre membres des forces de sécurité israéliennes ont également été blessés. Je réitère l'appel au maintien du statu quo dans les lieux saints, conformément au rôle particulier et historique que joue le Royaume hachémite de Jordanie en tant

que gardien des lieux saints musulmans et chrétiens à Jérusalem.

À la suite des démolitions de maisons palestiniennes dans les zones A, B et C de Cisjordanie, du côté Jérusalem-Est de la barrière, dont la Secrétaire générale adjointe DiCarlo a parlé au Conseil le mois dernier (voir S/PV.8583), le Président Abbas a déclaré le 25 juillet dernier que les dirigeants palestiniens cesseraient de respecter les accords conclus avec Israël et commenceraient à mettre en place des mécanismes pour appliquer cette décision. Pour le sixième mois consécutif, le Gouvernement palestinien a refusé tout versement des recettes fiscales qui serait inférieur au montant total qui lui est dû.

Toutefois, le 22 août dernier, après des mois de consultations, Israël et l'Autorité palestinienne ont convenu que cette dernière recevrait environ 568 millions de dollars à titre de remboursement des taxes perçues par Israël sur le carburant. Il s'agit là d'une mesure importante qui améliorera temporairement la situation financière de l'Autorité palestinienne. Un désaccord subsiste néanmoins sur la plupart des transferts de recettes fiscales. Dans ce contexte, je renouvelle mon appel aux deux parties pour qu'elles poursuivent leur engagement de manière constructive et respectent le Protocole de Paris relatif aux relations économiques.

Par ailleurs, je voudrais parler brièvement des autres événements survenus dans la région. Les médias ont signalé le 25 août que deux drones s'étaient écrasés dans la banlieue sud de Beyrouth. Toujours selon les médias, le 26 août, une base militaire du Front populaire de libération de la Palestine – Commandement général située dans la plaine de la Bekaa, le long de la frontière libano-syrienne, a été la cible d'un bombardement aérien. Le Président Aoun et les dirigeants constitutionnels du Liban ont qualifié l'attaque de drones d'atteinte à la souveraineté du Liban et de violation flagrante de la résolution 1701 (2006). L'ONU prend note de ces déclarations et de l'enquête actuellement menée par les autorités libanaises sur l'attaque. Elle réitère son appel à toutes les parties concernées pour qu'elles cessent toute violation de la résolution 1701 (2006) et qu'elles en appliquent pleinement les dispositions. Elle demande aux parties de faire preuve de la plus grande retenue dans leurs actes et leurs discours.

Pour terminer, je voudrais rappeler, comme je l'ai dit au début de mon exposé, que des mesures concrètes peuvent et doivent être prises pour inverser la tournure négative que prend le conflit israélo-palestinien – et

ce, de toute urgence – afin de remédier au spectre grandissant de la violence et à la menace d’une escalade régionale. L’ONU demeure déterminée à aider les Palestiniens et les Israéliens à résoudre le conflit sur la base du droit international, des résolutions pertinentes de ses organes et des accords antérieurs, et à concrétiser la vision de deux États – Israël et la Palestine – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Chef de cabinet du Président polonais.

Je voudrais tout d’abord remercier le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, de son exposé riche d’informations. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter M. Mladenov des efforts inlassables qu’il déploie pour rétablir la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Je peux l’assurer que la Pologne apprécie au plus haut point le rôle qu’il joue dans le processus de stabilisation de l’une des régions les plus importantes pour la sécurité mondiale.

Hélas, ce mois-ci encore, nous avons vu s’éloigner un peu plus la perspective de paix entre les Israéliens et les Palestiniens. La situation sur le terrain continue de se détériorer, aggravant le climat de méfiance mutuelle. Il y a quelques jours à peine, des roquettes ont de nouveau été tirées depuis Gaza en direction du sud d’Israël. Des fragments d’une de ces roquettes se sont abattus sur une résidence dans la ville de Sderot ce mois-ci. Il y a aussi eu des informations inquiétantes faisant état de plusieurs infiltrations en territoire israélien par des Palestiniens armés de la bande de Gaza, qui ont été suivies d’échanges de tirs.

Je tiens à réaffirmer que la Pologne condamne fermement ces agissements, ainsi que tous les actes de terrorisme et de provocation. Cinq années se sont écoulées depuis le dernier conflit de grande ampleur dans la bande de Gaza. Il est impératif que toutes les parties prennent les mesures nécessaires pour éviter une nouvelle vague de terribles violences, et consentent de bonne foi des efforts visant à parvenir à une désescalade durable.

De surcroît, la Pologne est préoccupée par les mesures unilatérales prises par Israël en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Nous estimons que la politique d’implantation dans les territoires occupés est illégale au regard du droit international et constitue un obstacle redoutable à la paix qui compromet les chances de créer

un État palestinien viable. Réaliser des avancées sur la voie de la réconciliation intrapalestinienne demeure une condition préalable à la paix. La Pologne appelle les factions palestiniennes à participer au processus de réconciliation, et félicite l’Égypte du rôle qu’elle joue pour l’encourager. Il est urgent de rétablir un climat politique consensuel pour qu’un véritable processus de paix puisse être engagé. Si cela n’est pas fait, nous risquons d’atteindre un point de non-retour.

Toutes les parties doivent démontrer leur engagement en faveur de la paix par des actions et des politiques. La Pologne reste partisane d’une solution négociée prévoyant deux États, fondée sur les paramètres convenus au niveau international, qui devrait permettre à Israël de vivre côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec une Palestine souveraine, voisine et démocratique. Nous appuyons tous les efforts internationaux visant à sortir le processus de paix de l’impasse actuelle. Nous félicitons les États-Unis de l’engagement qu’ils ont pris à cette fin. Néanmoins, sans la vision clairvoyante des dirigeants des deux parties et sans leur volonté de compromis, comme ce fut le cas à Camp David en 1978, il sera impossible de parvenir à une paix durable.

Nous pensons en outre que, sans le respect des règles fondamentales du droit international, y compris celles relatives à la protection des civils, il ne peut y avoir de paix durable au Moyen-Orient. La Pologne continue de plaider activement en faveur du respect du droit international humanitaire, qui constitue le moyen fondamental de protéger les populations civiles.

Comme nous l’avons entendu dans l’exposé du Coordonnateur spécial, il y a eu le week-end dernier des frappes aériennes au Liban, près de la frontière syrienne. Celles-ci faisaient suite au crash de deux drones dans la banlieue sud de Beyrouth au cours du week-end. Nous avons souligné à maintes reprises qu’une instabilité accrue dans un pays peut rapidement déstabiliser davantage une région déjà violente. Nous appelons donc toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue, car la situation dans la région reste très tendue.

Dans ce contexte, je tiens également à souligner que la Pologne demeure fermement déterminée à appuyer l’Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous considérons qu’il s’agit d’un important fournisseur de services vitaux pour les personnes dans le besoin. Soutenir le travail de l’Office est un acte d’humanité qui apporte une différence tangible dans la vie des personnes directement touchées par le conflit.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Bienvenue à New York, Monsieur le Président. Nous sommes heureux de vous avoir parmi nous au Conseil de sécurité ce matin. Je tiens également à remercier le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, de son exposé et de ses efforts inlassables.

Je veux tout d'abord exprimer nos plus sincères condoléances à la famille et aux amis de Rina Shnerb, qui a été sauvagement assassinée lors d'une attaque à l'engin explosif improvisé alors qu'elle faisait une randonnée en Cisjordanie avec sa famille. Nos pensées et nos prières accompagnent également son père et son frère, qui ont été grièvement blessés dans cette attaque, laquelle s'est produite quelques semaines à peine après l'assassinat du caporal Dvir Sorek des Forces de défense israéliennes. De telles attaques sapent les tentatives de trouver une solution au conflit et d'instaurer la confiance entre les parties. Les auteurs de ces crimes sauvages doivent être traduits en justice.

Je tiens également à souligner que le Hamas s'est félicité de ces attaques, ce qui est extrêmement inquiétant. Parlant de la mort de Rina Shnerb, un dirigeant du Hamas a déclaré : « Je bénis cette opération et les mains de ceux qui l'ont exécutée ». Comment peut-on tolérer cela? Et comment tant de personnes ici à l'ONU peuvent-elles refuser de condamner une organisation, le Hamas, dont les dirigeants font de telles déclarations?

Ce mois-ci, nous avons également continué de voir des tirs de roquettes lancés depuis Gaza sur Israël par le Hamas et d'autres factions terroristes, ainsi que des tentatives d'infiltration armée. Cela représente une escalade alarmante, et nous condamnons ces attaques. Il est plus que temps que le Hamas fasse passer les intérêts de la population de Gaza en premier en rejetant la violence, au lieu de chercher à obtenir des concessions par des attaques et des menaces.

Dans cet esprit, j'ai récemment rencontré la famille de Hadar Goldin, dont le corps est détenu par le Hamas comme monnaie d'échange, tout comme celui d'Oron Shaul. Comme nous nous en souvenons avec douleur, Hadar a été tué pendant un cessez-le-feu à la fin du conflit de Gaza en 2014, et cela fait près de cinq ans exactement que sa famille a commencé à se battre pour que la dépouille de Hadar lui soit rendue.

Comme l'a indiqué le Coordonnateur spécial, le retour de ces dépouilles est une question humanitaire qui nous préoccupe beaucoup, et nous demandons instamment que la restitution, qui aurait dû intervenir depuis longtemps, ait lieu maintenant. Nous ne pouvons pas non plus oublier Avraham Mengistu et Hisham Al-Sayed, qui sont toujours emprisonnés par le Hamas. Leurs familles doivent retrouver leurs proches. Ce sont là les actes d'une organisation terroriste violente, dont les agissements devraient et doivent être condamnés.

Pour terminer, je note que, depuis des années, cet organe se réunit pour débattre de cette question controversée, mais nous n'avons guère réussi à progresser vers une solution qui crée un avenir durable, sûr et prospère tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens. Les États-Unis demeurent déterminés à œuvrer en faveur d'une paix globale par le biais de négociations directes. Nous encourageons toutes les personnes présentes à garder l'esprit ouvert en ce qui concerne les efforts des États-Unis et à rester engagées de manière constructive avec notre équipe à mesure que nous progressons.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous voudrions, Monsieur le Président, vous souhaiter la bienvenue à la présidence de cette séance. Nous remercions également le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé détaillé. Nous attendons avec intérêt la présentation d'au moins deux rapports écrits par an sur l'état de la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), conformément aux accords conclus sur différentes questions au Conseil de sécurité, aux dispositions de cette résolution et à la note du Président figurant dans le document S/2017/507.

« Le Conseil de sécurité est la plus haute instance auprès de laquelle les peuples du monde puissent chercher refuge et protection. Après le Conseil, il ne nous reste plus qu'à nous en remettre au Tout-Puissant et à attendre le jour du jugement dernier. Si la justice pour tous ne peut être obtenue ici, vers qui d'autre pouvons-nous nous tourner? Aidez-nous, s'il vous plaît. Nous supplions le Conseil de nous aider afin que nous ne commettions pas d'acte qui soit contraire à nos croyances, à celles du Conseil et à celles du monde. » (*S/PV.8183, p. 11*)

Telles sont les paroles que S. E. le Président de l'État de Palestine, M. Mahmoud Abbas, le plus haut responsable palestinien, a prononcées devant la communauté internationale dans cette salle en

février 2018, lorsqu'il a appelé à la liberté, à la dignité et à l'indépendance de son peuple, à l'instar de tous les autres peuples. Près d'un an et demi s'est écoulé depuis qu'il a lancé cet appel et, malheureusement, nous n'avons pas levé le petit doigt en réponse.

Les Accords d'Oslo ont près de 25 ans, et nous avons de grands espoirs de parvenir à une solution juste et globale de la question palestinienne qui est au cœur du conflit israélo-arabe. Toutefois, les actes d'agression israéliens continuent d'enraciner l'occupation et compromettent toute chance réelle de paix qui permettrait de garantir les droits légitimes du peuple palestinien. La Puissance occupante poursuit ses détentions arbitraires et continue de démolir et de confisquer des maisons palestiniennes.

En outre, la Puissance occupante poursuit à un rythme sans précédent la construction de colonies de peuplement, en particulier après l'annonce faite récemment par l'autorité d'occupation israélienne de la construction de plus de 2 300 nouveaux logements en Cisjordanie. Elle continue également d'étendre les colonies de peuplement déjà existantes et de déplacer de force des civils palestiniens, ce qui constitue une autre violation flagrante de la résolution 2334 (2016). Elle ne cesse par ailleurs de durcir le siège imposé à la bande de Gaza, ainsi que son agression contre les sanctuaires islamiques et chrétiens. L'autorité d'occupation israélienne prend des décisions unilatérales illégales, telles que le gel d'une partie des recettes fiscales palestiniennes et le refus de renouveler le mandat de la Présence internationale temporaire à Hébron, sans parler de ses mesures visant à modifier l'identité historique et démographique de la ville de Jérusalem. Elle tente d'imposer un fait accompli et exerce sa souveraineté sur les territoires qu'elle occupe.

Certains pensent que la situation dans les territoires palestiniens occupés ne peut pas être pire que qu'elle est actuellement. Toutefois, les violations quotidiennes contre le peuple palestinien sont sans précédent, au regard des dangereux antécédents dont nous avons récemment été témoins, le plus notable étant la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël et la réinstallation d'ambassades dans la ville, en dépit du fait que Jérusalem-Est est une terre palestinienne qui est occupée depuis 1967.

Toutes ces mesures, et bien d'autres encore, ont contraint l'Autorité palestinienne à mettre un terme à l'application des accords conclus avec la Puissance occupante israélienne. Nous avons tous la responsabilité

d'aider à répondre aux aspirations légitimes du peuple palestinien et d'assumer la responsabilité qui nous ont été confiée en tant que membres du Conseil de sécurité de protéger les civils, étant donné l'escalade de la violence. Nous appelons Israël, Puissance occupante, à cesser tous les actes d'agression contre le peuple palestinien, à s'engager à protéger les civils et à garantir l'application du droit international et des résolutions pertinentes. La Palestine ne saurait rester l'exception qui confirme la règle. En outre, la communauté internationale doit s'engager en faveur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et fournir à son budget les ressources et les contributions financières nécessaires pour qu'il continue à offrir ses services éducatifs, sanitaires et sociaux à la communauté des réfugiés palestiniens.

Pour terminer, en dépit de tout cela, comme le Président Abbas l'a dit devant le Conseil, nous sommes attachés à la paix – il s'agit d'un choix stratégique. Les États arabes ont adopté en 2002 l'Initiative de paix arabe, qui se fonde sur le droit international, les résolutions de la légitimité internationale et le principe de l'échange de territoires contre la paix. Nous ne saurions accepter une solution au conflit israélo-arabe qui ne serait pas conforme à ces paramètres internationaux. Cette solution devra commencer par la fin de l'occupation des territoires palestiniens et arabes occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem-Est; par la reconnaissance de l'État de Palestine et des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination et le droit au retour; par l'acceptation du droit à l'indemnisation des réfugiés palestiniens; et par le règlement de manière équitable de la cause palestinienne, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. En outre, nous appelons Israël à mettre fin à ses violations répétées de la souveraineté du Liban et à respecter ses obligations au titre de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1701 (2006).

M^{me} Niamke (Côte d'Ivoire) : Nous vous souhaitons la bienvenue à New York, Monsieur le Président.

Ma délégation félicite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, pour son exposé circonstancié sur les derniers développements de la situation dans cette région, y compris la question palestinienne.

La Côte d'Ivoire reste préoccupée par l'impasse continue du processus de paix israélo-palestinien. L'espoir suscité par les Accords d'Oslo s'est érodé, faisant place à des rhétoriques radicales et leurs corollaires de violences épisodiques qui ne font que contribuer à la détérioration de la situation à Gaza et en Cisjordanie. L'absence d'un cadre viable de concertation entre les parties israélienne et palestinienne, au sein duquel elles pourraient aplanir leurs divergences, concourt à creuser davantage le fossé de méfiance qui alimente les épisodes de violence. Face à cette impasse, mon pays invite les parties concernées à prêter une oreille attentive aux appels au dialogue lancés par la communauté internationale.

La Côte d'Ivoire reste, en effet, persuadée qu'aucune paix juste et durable n'est possible en dehors d'une solution politique négociée et de compromis sur les questions les plus complexes. Il importe pour ce faire que les deux parties se gardent de tout acte de nature à susciter une résurgence d'affrontements meurtriers, qui ruinerait les espoirs de paix et plongeraient sans aucun doute la région dans un engrenage de conflits aux conséquences désastreuses.

La Côte d'Ivoire, qui a foi dans les vertus du dialogue, exhorte la communauté internationale à intensifier ses efforts de médiation afin de ramener les parties à la table des négociations pour de nouveaux pourparlers de paix sans préalable et sous l'égide de l'ONU. C'est le lieu pour mon pays de réaffirmer son attachement à la sécurité de l'État d'Israël ainsi qu'au droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et, par voie de conséquence, son soutien à la solution des deux États coexistant pacifiquement dans le cadre des frontières de 1967.

La situation humanitaire à Gaza ne cesse de se dégrader et l'opposition persistante entre le Fatah et le Hamas complique davantage la formulation de réponses adaptées aux nombreuses difficultés que vivent les populations palestiniennes. Le taux de chômage estimé à 53 %, la baisse drastique de l'offre en matière de logements décentes et d'infrastructures scolaires et hospitalières, ainsi que le dépérissement continu des services sociaux de base, tels que l'eau potable et l'électricité, sont autant de vulnérabilités qui méritent l'attention des partenaires de développement et des agences humanitaires.

La Côte d'Ivoire réitère son appel à la convergence de vues du Conseil et l'encourage à œuvrer à la mobilisation de l'assistance nécessaire à la couverture

des besoins essentiels des populations affectées. Ma délégation exhorte également les partenaires internationaux, pourvoyeurs d'aide humanitaire, à poursuivre leur soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont le rôle déterminant dans l'atténuation des souffrances des populations palestiniennes n'est plus à démontrer.

Ma délégation salue à ce propos M. Mladenov, dont l'engagement déterminé illustre de fort belle manière l'action de médiation de l'ONU pour la quête d'une solution politique négociée à la crise actuelle entre Israéliens et Palestiniens. La Côte d'Ivoire voudrait une fois de plus lui réitérer son soutien et l'encourager à poursuivre ses bons offices auprès des parties au conflit. Le Conseil a également l'impérieux devoir de surmonter ses divergences pour œuvrer enfin à l'avènement de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Moyen-Orient.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise vous souhaite la bienvenue, Monsieur le Président, au Conseil de sécurité afin de présider la séance d'aujourd'hui. Je remercie également le Coordonnateur spécial, Nickolay Mladenov, de son exposé et de ses efforts.

Le conflit dans la bande de Gaza s'est récemment aggravé. La situation à Jérusalem reste sombre. La construction de colonies de peuplement se poursuit. La rhétorique incendiaire est monnaie courante. Le processus de paix au Moyen-Orient est au point mort. Dans le même temps, la situation au Moyen-Orient est devenue de plus en plus tendue. Les conflits locaux ne cessent de se multiplier. La Chine est très préoccupée par cette situation. Je voudrais saisir cette occasion pour souligner les points suivants.

Premièrement, la question palestinienne est au cœur même de la question du Moyen-Orient et à l'origine des problèmes de la région. Préserver les droits et les intérêts légitimes du peuple palestinien relève de la responsabilité commune de la communauté internationale. L'occupation étrangère et les griefs historiques sont à l'origine de la complexité et du caractère insoluble de la question palestinienne. La communauté internationale doit défendre le multilatéralisme, promouvoir le dialogue et la négociation, et trouver une solution pacifique à la question israélo-palestinienne par le biais de consultations politiques. La violence ou la menace du recours à la force n'aidera pas à résoudre le problème. Toutes les parties concernées doivent se rapprocher les unes des autres, s'employer à

promouvoir la réconciliation entre Palestiniens, cesser immédiatement la rhétorique incendiaire, les actes de provocation et les accusations mutuelles, et éviter les mesures unilatérales qui sapent la confiance afin de créer les conditions favorables à la reprise du dialogue.

Deuxièmement, des efforts doivent être faits pour promouvoir une solution globale, juste et durable à la question palestinienne sur la base du consensus international existant. La solution des deux États est la seule manière adéquate de résoudre la question israélo-palestinienne. Les résolutions pertinentes de l'ONU, le principe de la terre contre la paix et l'Initiative de paix arabe constituent les paramètres fondamentaux à suivre à cet égard. C'est sur cette base que la communauté internationale doit promouvoir la reprise rapide des pourparlers de paix entre les deux parties, en vue de créer un État palestinien pleinement souverain fondé sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Toute nouvelle initiative doit être conforme à ces paramètres internationaux.

Troisièmement, la résolution 2334 (2016) doit être pleinement mise en œuvre. La poursuite du processus de colonisation hypothèque gravement la perspective d'une solution des deux États. Les acteurs concernés doivent mettre fin immédiatement à toutes les activités de colonisation dans les territoires occupés, cesser de démolir des maisons palestiniennes et de détruire des biens palestiniens, et prendre des mesures pour prévenir la violence contre les civils. Toutes les initiatives juridiques et unilatérales visant à légitimer la construction de colonies de peuplement doivent cesser immédiatement, et des mesures concrètes doivent être prises pour éliminer leurs effets. La Chine espère que le Secrétaire général présentera au Conseil un autre rapport écrit sur l'application de la résolution 2334 (2016).

Quatrièmement, nous devons accorder une attention particulière à la situation économique et humanitaire de la Palestine, et l'améliorer. La partie concernée doit lever complètement le blocus de la bande de Gaza le plus rapidement possible, dûment s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des traités internationaux pertinents, tels que le Protocole de Paris relatif aux relations économiques, et appliquer intégralement les résolutions de l'ONU en la matière. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a déployé des efforts énergiques pour améliorer les conditions humanitaires des réfugiés palestiniens, notamment en protégeant leurs droits,

en réduisant la pression sur les pays d'accueil, en promouvant activement la paix et la stabilité régionales et en prévenant la propagation du terrorisme et des idéologies extrémistes dans les camps de réfugiés. La Chine se félicite de ces efforts. La communauté internationale doit continuer d'appuyer fermement l'UNRWA et contribuer à l'amélioration des conditions humanitaires des réfugiés palestiniens.

La Chine s'est toujours attachée à promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient, et continuera de respecter la proposition en quatre points présentée par le Président chinois Xi Jinping afin de favoriser un règlement politique de la question de Palestine. Elle continuera de renforcer les contacts et la coopération avec les principales parties et les pays de la région, et de jouer un rôle positif et constructif pour instaurer la paix au Moyen-Orient.

Par ailleurs, la Chine aide la Palestine, dans la mesure de ses capacités, dans le domaine du développement. Le 30 juillet dernier, la Chine et la Palestine ont signé un document sur la mise en œuvre d'un projet d'écoles à Ramallah, qui permettra à des centaines d'élèves du secondaire de la ville d'être inscrits dans des écoles proches de chez eux. De plus, la Chine s'est employée activement à promouvoir les échanges locaux en coopération avec la Palestine, à appuyer le développement social au niveau local et à apporter son soutien à l'UNRWA. Nous continuerons de fournir une aide humanitaire à la Palestine dans un cadre bilatéral.

M^{me} Gueguen (France) : Je tiens à mon tour à remercier le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, pour sa présentation éclairante, qui a permis de faire un état des lieux précis de la situation et des enjeux.

En premier lieu, je souhaite attirer notre attention collective sur la poursuite de la dégradation de la situation à Gaza et sur la nécessité d'y remédier. La récente hausse des tensions, dont nous sommes aujourd'hui témoins, doit nous inviter à suivre attentivement l'évolution de la situation à Gaza dans les prochaines semaines. Il faut tout faire pour éviter une nouvelle escalade, similaire à celle que nous avons observée depuis début mai. Dans ce contexte, nous appelons les parties à la plus grande retenue. Toute nouvelle victime civile doit absolument être évitée. Je rappelle la ferme condamnation de la France des tirs depuis Gaza vers les zones habitées d'Israël.

Ces tensions sont le reflet de la crise plus vaste que traverse Gaza, qui est à la fois humanitaire, économique et politique. Nous le savons, il n'y aura de stabilité durable à Gaza que dans le cadre d'un règlement négocié. Cela passe par le retour complet de l'Autorité palestinienne, d'une part, et par la levée du blocus, d'autre part, assortie de garanties de sécurité crédibles pour Israël.

En deuxième lieu, je souhaite revenir sur les dangers qui pèsent aujourd'hui sur la solution des deux États et risquent de la remettre en cause de manière irréversible. La poursuite de la politique de colonisation à Jérusalem-Est et en Cisjordanie nous éloigne toujours un peu plus de la solution des deux États. La France a condamné les récentes décisions prises par les autorités israéliennes les 5 et 6 août visant à permettre la construction de 2 500 logements en Cisjordanie, qui viennent s'ajouter aux 4 500 nouvelles unités de logement approuvées depuis le début de l'année. Ces décisions sont d'autant plus inquiétantes que cette politique s'accompagne de déclarations préoccupantes sur l'annexion de tout ou partie des territoires occupés.

Les démolitions d'habitations palestiniennes en Cisjordanie et à Jérusalem-Est se poursuivent en parallèle à un rythme soutenu. La France, avec ses partenaires européens, a condamné les démolitions de plusieurs bâtiments dans le quartier de Wadi Hommos, à Jérusalem-Est, par l'armée israélienne. Ces démolitions en zones A et B sont inédites et illégales en droit international, et marquent une nouvelle étape dans la remise en cause de l'acquis d'Oslo. Comme l'a réaffirmé la résolution 2334 (2016), la colonisation est illégale en droit international. Cette politique contribue à attiser les tensions sur le terrain et sape les conditions d'une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens. Elle doit cesser.

Enfin, la France a suivi avec préoccupation les affrontements sur l'esplanade des Mosquées qui sont survenus le 11 août dans le contexte des fêtes musulmane et juive. La France appelle l'ensemble des parties à s'abstenir de tout acte ou déclaration de nature à aggraver les tensions et à faire preuve de responsabilité dans un souci d'apaisement. La France rappelle son attachement à la préservation du statu quo de 1967 sur les lieux saints de Jérusalem. Toute remise en cause de celui-ci est porteuse de risques de déstabilisation régionale.

Dans ce contexte toujours plus dégradé, la France appelle à préserver la solution des deux États. La solution du conflit est, comme nous le savons, fondamentalement

politique et repose sur des paramètres connus, définis en particulier par les résolutions du Conseil et répondant aux aspirations légitimes des deux parties : l'établissement de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, en paix et en sécurité, dans des frontières sûres et reconnues, avec Jérusalem pour capitale. La France, en lien avec ses partenaires européens, se tient prête à soutenir tout effort, y compris économique, dès lors qu'il s'inscrit dans cette perspective que nous avons définie ensemble.

Dans l'attente d'une telle solution, l'urgence doit aller à l'amélioration immédiate de la situation humanitaire, notamment à Gaza, où les biens de première nécessité, notamment les médicaments, mais aussi l'essence, doivent pouvoir être livrés. Nous devons porter une attention particulière à ce que M. Mladenov vient de nous dire sur le risque de crise sanitaire à Gaza.

Par ailleurs, alors que l'Autorité palestinienne connaît une situation budgétaire préoccupante, la France prend note avec satisfaction de l'accord trouvé sur les exemptions de taxes sur les importations de pétrole par l'Autorité palestinienne. Il représente une première étape en vue d'une résolution de la crise en cours sur les versements budgétaires israéliens à l'Autorité palestinienne. À cet égard, la France encourage les deux parties à poursuivre leur discussion en ce sens.

Qu'il me soit enfin permis de réitérer qu'en l'absence de solution politique pour une paix juste et durable, les programmes de l'UNRWA sont essentiels pour assurer une aide vitale aux plus de 5 millions de réfugiés palestiniens et, partant, la stabilité de toute la région.

En conclusion, s'agissant des développements survenus au Liban, auxquels le Représentant permanent du Koweït a fait référence, je voudrais saisir l'occasion donnée par cette séance d'information pour faire part de la vive inquiétude de la France. Dans le contexte de tensions régionales actuelles, il est impératif que toutes les parties évitent l'escalade et qu'elles se conforment aux résolutions du Conseil en se gardant de toute violation de la Ligne bleue.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Nickolay Mladenov pour son briefing.

Une fois de plus, nous ne pouvons que constater que la situation se dégrade et que les tensions s'intensifient. La politique de colonisation et ses mesures connexes que sont évictions et démolitions se poursuivent à un

rythme soutenu en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Cette politique porte atteinte au respect des droits fondamentaux des Palestiniens et compromet également de manière fondamentale, et bientôt irrémédiable, la solution des deux États que nous soutenons.

La Belgique condamne fortement la politique de colonisation, ainsi que toute initiative visant à sa consolidation. Nous ne reconnaissons aucune annexion unilatérale des territoires occupés, et rappelons qu'Israël, Puissance occupante, est tenu d'assurer la protection des droits de la population palestinienne. Par ailleurs, nous condamnons les attaques commises contre la population israélienne. Nous sommes également préoccupés par les affrontements qui ont eu lieu récemment au Haram el-Charif /mont du Temple. Il est impératif de préserver le statu quo sur les lieux saints à Jérusalem.

Depuis 12 ans, la vie à Gaza est dominée par le blocus qui influe gravement, entre autres, sur les secteurs de la santé et de l'éducation. Les femmes et les jeunes sont particulièrement affectés. Nous saluons les efforts des acteurs humanitaires. Je voudrais en particulier souligner l'importance du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Au-delà du soutien humanitaire, il n'y aura de stabilité durable à Gaza que dans le cadre d'un règlement négocié, qui passe par la levée du blocus et l'ouverture des points de passages, tout en tenant compte des préoccupations légitimes d'Israël quant à sa sécurité. En attendant, nous appelons les autorités israéliennes à garantir un accès sans entrave aux acteurs et biens humanitaires et de développement.

Une solution politique de la crise exige également le retour complet de l'Autorité palestinienne à Gaza. Nous réitérons notre appel aux parties à relancer le processus de réconciliation intrapalestinienne.

Les enfants continuent à être sévèrement affectés par ce conflit, comme le démontre également le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2019/509) du 20 juin 2019. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de l'usage excessif de la force. Nous exhortons Israël, en tant que Puissance occupante, à mettre en place des mesures de prévention et de protection. Nous appelons les mouvements palestiniens à s'abstenir d'encourager les enfants à participer à la violence.

Nous sommes également préoccupés par la détention des enfants et les circonstances dans

lesquelles elle s'opère. Nous appelons les autorités israéliennes à respecter les normes internationales régissant la justice des mineurs, à cesser de soumettre des enfants à la rétention administrative, à mettre fin aux mauvais traitements en détention, sous toutes leurs formes, et à renoncer à enrôler des enfants mineurs comme informateurs.

La Belgique reste convaincue qu'il n'y a pas d'autre option qu'une solution négociée, fondée sur la coexistence de deux États, avec la ville de Jérusalem comme future capitale de ces deux États, conformément aux paramètres internationalement agréés. Ces paramètres ont été définis et endossés par le Conseil. Il lui revient donc d'en garantir la mise en œuvre. La Belgique continuera à œuvrer dans ce sens, afin de répondre aux aspirations légitimes tant des Palestiniens que des Israéliens.

M. Duclos (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et de votre présence ce matin, Monsieur le Président, à la tête des travaux du Conseil. Nous remercions M. Mladenov de son exposé détaillé.

Le Pérou note avec une profonde préoccupation la détérioration progressive des conditions politiques et humanitaires qui sous-tendent la question de Palestine. Nous devons continuer à condamner la répétition des attaques aveugles du Hamas et d'autres acteurs palestiniens radicaux contre la population civile, les réactions disproportionnées d'Israël et la rhétorique conflictuelle de leurs autorités respectives. Cette dynamique, combinée à l'inaction du Conseil et à la passivité de certains acteurs clefs, a un impact négatif sur un environnement déjà très instable. Mettre un terme à cette situation grave est une entreprise certes considérable, mais urgente.

Dans les circonstances actuelles, nous tenons à réaffirmer notre attachement à la seule solution que nous considérons viable et conforme au droit international : celle de deux États ayant des frontières internationalement reconnues et sûres, qui doivent être négociées directement entre Israël et la Palestine, sur la base des frontières en vigueur jusqu'en 1967, et qui doivent également aboutir à la détermination du statut final de Jérusalem.

Nous reconnaissons le droit d'Israël à pourvoir à sa propre sécurité et à garantir son existence par l'exercice de la légitime défense, pourvu qu'elle soit exercée conformément aux principes de légalité et de

proportionnalité et avec précaution. À cette fin, nous devons rappeler à Israël l'obligation de respecter les résolutions émanant du Conseil de sécurité. Nous estimons en particulier qu'il est urgent de mettre un terme aux activités, toujours plus intenses, de colonisation, de destruction de maisons et d'expulsion dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, ainsi que l'exige la résolution 2334 (2016). Ces pratiques sont contraires au droit international, mettent en danger l'intégrité territoriale de l'État palestinien et ruinent les chances de parvenir à la solution des deux États.

Nous soulignons également qu'il est urgent de poursuivre les efforts pour faire face à la grave crise humanitaire dans le territoire palestinien occupé, exacerbée par les coupes dans le financement des programmes d'assistance. À cet égard, il est impératif d'assurer la continuité des projets d'infrastructure et de développement à Gaza promus par l'ONU, de progresser dans le processus de réconciliation intrapalestinienne et de continuer à mobiliser l'appui de la communauté internationale pour faire face à la situation financière complexe de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous voudrions également saluer le Gouvernement israélien pour avoir accepté les modalités d'une solution qui permettrait à l'Autorité palestinienne de recouvrer les recettes fiscales précédemment retenues.

Compte tenu des récents épisodes de violence au Liban, le Pérou souligne qu'il faut respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté de ce pays, conformément au droit international et, en particulier, à la résolution 1701 (2006) du Conseil. Nous exhortons tous les acteurs concernés à faire preuve de retenue dans ces circonstances, à éviter tout acte unilatéral qui pourrait aggraver les tensions et à donner la priorité aux voies diplomatiques.

Je voudrais terminer en signalant que le Pérou attend avec intérêt un rapport écrit sur l'application de la résolution 2334 (2016) à la séance de septembre, ce qui contribuera à une plus grande transparence et à un débat plus approfondi au sein du Conseil.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, au Conseil de sécurité aujourd'hui, et remercier Nikolay Mladenov pour son exposé et, par son intermédiaire, son équipe pour tout ce qu'ils font.

Je tiens tout d'abord à dire clairement que le meurtre brutal d'un soldat israélien le 8 août et l'attentat terroriste perpétré à l'aide d'engins explosifs improvisés, qui a provoqué la mort d'une Israélienne de 17 ans le 23 août, sont tous deux des plus choquants. Ce cycle perpétuel de violence ne sert les intérêts de personne et doit cesser.

Le Royaume-Uni est également préoccupé par l'aggravation des tensions à Gaza, notamment par les quatre tentatives d'infiltration en Israël par des militants venus de Gaza ce mois-ci, ce qui contribue à créer un climat de terreur. Nous condamnons catégoriquement les odieuses attaques à la roquette perpétrées par des militants à Gaza. Le Hamas, le Jihad islamique palestinien et tous les groupes militants doivent cesser toute action violente ou provocatrice ou mettant en danger la vie de civils. Nous encourageons l'Autorité palestinienne, Israël et les acteurs régionaux et internationaux à présenter des propositions durables et à long terme pour résoudre la menace que le Hamas fait peser sur la sécurité d'Israël et pour rendre à l'Autorité palestinienne ses fonctions gouvernementales à Gaza.

Il importe également que nous continuions de nous attaquer aux causes profondes de la situation économique et humanitaire à Gaza, en particulier en améliorant la circulation et l'accès des personnes et des biens. Sur ce point concernant la situation humanitaire à Gaza, je voudrais dire que le Royaume-Uni est bien entendu fermement résolu à appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et les réfugiés palestiniens au Moyen-Orient. L'UNRWA est une force humanitaire et stabilisatrice vitale dans la région. Le Royaume-Uni a porté son financement à 65,5 millions de livres sterling cette année, pour égaler le soutien que nous avons apporté en 2018, mais reste préoccupé par la crise financière.

S'agissant des colonies de peuplement, le Royaume-Uni est gravement préoccupé par les plans annoncés plus tôt ce mois-ci par Israël, qui prévoit la construction de plus de 2 300 logements dans les colonies israéliennes en Cisjordanie. Nous exhortons Israël à mettre un terme à l'expansion de ses colonies de peuplement, qui est contraire au droit international et favorise l'annexion effective de la Cisjordanie. Comme nous l'avons dit officiellement au Conseil de sécurité, le Royaume-Uni s'opposerait fermement à toute décision d'annexer tout ou partie de la Cisjordanie. Une telle mesure serait profondément préjudiciable

aux perspectives d'une paix durable entre Israël et les Palestiniens et ne saurait rester incontestée.

Au cours du débat public du mois dernier (voir S/PV.8583), de nombreux États Membres se sont dit alarmés par la démolition de biens palestiniens à Wadi Hommos et Sour Baher. Je réaffirme que le Royaume-Uni demeure gravement préoccupé par la poursuite des démolitions de biens palestiniens et des expulsions de Palestiniens par les autorités israéliennes. Cette pratique cause des souffrances inutiles aux Palestiniens ordinaires et nuit au processus de paix.

Je voudrais également évoquer les affrontements qui ont éclaté sur le mont du Temple/Haram el-Charif le 11 août, pendant les fêtes religieuses de l'Eïd al-Adha et de Tisha BéAv. Le Royaume-Uni exhorte toutes les parties à faire preuve de calme, à s'abstenir de toute provocation et à maintenir le statu quo afin d'assurer la sécurité du mont du Temple/Haram el-Charif et de tous les fidèles, en particulier lors des fêtes religieuses.

J'ai pris note de ce que M. Mladenov avait à dire sur la récente escalade entre Israël et le Hezbollah. C'est une source de préoccupation pour le Royaume-Uni. Bien entendu, nous appuyons le droit d'Israël à la sécurité, mais nous condamnons également les violations de la souveraineté du Liban. Nous exhortons les deux parties à faire preuve de retenue et à réduire les tensions. Un conflit ne serait dans l'intérêt de personne.

J'en viens maintenant aux faits nouveaux plus positifs. Le Royaume-Uni se félicite de l'accord conclu entre Israël et l'Autorité palestinienne concernant sur le transfert des taxes sur le carburant dues par Israël. Nous restons néanmoins préoccupés par les répercussions de sa décision de retenir les recettes fiscales de l'Autorité palestinienne. Nous encourageons le Gouvernement israélien à revenir sur cette décision, qui est contraire aux Accords d'Oslo. Nous encourageons l'Autorité palestinienne à accepter le transfert du reste des recettes à titre provisoire, car les refuser en bloc ne fait que porter préjudice aux Palestiniens.

Tous les Israéliens et tous les Palestiniens ont le droit de vivre dans la paix et la sécurité. La violence actuelle montre bien qu'un règlement juste et durable qui mette fin à l'occupation et apporte la paix aux Israéliens et aux Palestiniens n'a que trop tardé. C'est pourquoi le Royaume-Uni continue d'encourager le Gouvernement des États-Unis à présenter des propositions détaillées en vue d'un accord de paix israélo-palestinien viable qui tienne compte des préoccupations légitimes des deux

parties. Comme nous l'avons déjà dit, le meilleur moyen d'y parvenir est d'engager des pourparlers de paix de fond entre les parties, afin d'aboutir à une solution prévoyant deux États, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem comme capitale partagée, ainsi qu'à un règlement juste, équitable, concerté et réaliste de la question des réfugiés.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, Monsieur le Président, nous vous souhaitons la bienvenue à New York. Nous remercions également la Pologne d'avoir inscrit la question israélo-palestinienne à l'ordre du jour de cette importante séance.

J'aimerais également remercier l'équipe du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de l'exposé circonstancié et éclairant qu'il nous a présenté. Son dévouement et son attachement à sa mission délicate au Moyen-Orient méritent tous nos éloges.

Le vendredi 23 août, la riposte des forces israéliennes aux manifestations dans la bande de Gaza a fait des centaines de blessés. Les roquettes lancées sur Israël depuis les territoires palestiniens par des groupes radicaux et les frappes aériennes israéliennes contre Gaza causent d'importants dommages de part et d'autre. À cela s'ajoutent, entre autres, des échanges inappropriés entre les colons israéliens dans les territoires palestiniens occupés et les Palestiniens qui y vivent. Israël doit faire un usage proportionné de la force et les attaques terroristes doivent cesser. L'hostilité est à son comble, ce qui est une source de vive préoccupation pour la Guinée équatoriale.

Voilà le triste état de la coexistence entre Israéliens et Palestiniens. Le conflit entre les deux peuples a connu diverses étapes en près de 70 ans et a parfois atteint des niveaux d'alerte maximale. Et, ce qui n'est pas négligeable, tout cela s'est produit au vu et au su de tous les membres du Conseil, de l'ONU et de la toute communauté internationale.

L'absence d'un règlement politique durable et définitif de ce conflit de si longue date, outre le fait qu'elle est une source sans fin de déstabilisation pour toute la région, pourrait susciter des interrogations quant au prestige et à la capacité de direction de l'Organisation en général, et du Conseil de sécurité en particulier. C'est ce que nous devons éviter à tout prix. Nous devons, au contraire, surprendre ceux qui doutent de l'efficacité et de la capacité de l'ONU d'obtenir des résultats. Nous

disposons de suffisamment d'outils pour le faire, mais le consensus et l'unité des membres du Conseil font parfois défaut.

Nous avons récemment tenu un débat sur la paix et la sécurité internationales, consacré au Moyen-Orient (voir S/PV.8600). Lors de ce débat, nous avons notamment souligné l'importance d'un processus politique fondé sur un dialogue sans exclusive entre les parties au conflit. Nous avons presque tous convenus qu'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens ne serait possible que grâce à une solution prévoyant deux États. À cette fin, nous avons insisté sur le rôle essentiel joué par l'ONU dans tous les conflits de la région, une responsabilité primordiale qui incombe au Conseil de sécurité, organe principal chargé de la promotion et du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En ce qui concerne la bande de Gaza, nous saluons les efforts déployés par l'ONU, qui travaille en étroite coopération avec l'Égypte pour assurer la médiation et désamorcer les tensions dans cette enclave. Selon M^{me} DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, ces efforts ont abouti, le mois dernier, à l'extension autorisée par Israël de la zone de pêche de Gaza de 10 à 15 milles marins, à la restitution à la bande de Gaza de 44 bateaux de pêche qui avaient été confisqués et à l'assouplissement des conditions de voyage pour les hommes d'affaires basés dans ce territoire.

Nous applaudissons également l'action menée par l'ONU pour créer des emplois par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Ces efforts ont abouti récemment à la création d'environ 9 000 emplois, dont 3 000 pour les femmes. Malgré tout, la situation humanitaire à Gaza demeure préoccupante et le Conseil doit rester saisi de la question.

Notre délégation nourrit l'espoir que tous les efforts se poursuivront dans le bon sens afin que nous puissions régler toutes les préoccupations politiques, économiques et humanitaires qui menacent la stabilité de cette enclave, engendrant une atmosphère lourde qui ne favorise ni l'une ni l'autre des parties. À cet égard, nous exhortons les Israéliens et les Palestiniens à s'abstenir de toute mesure unilatérale qui pourrait exacerber une situation déjà complexe. Nous devons alléger les souffrances de la population gazaouie.

Enfin, s'agissant de la question palestinienne de façon plus générale, la délégation équato-guinéenne réaffirme son engagement à appuyer toutes les initiatives qui prennent en considération les instruments existants du droit international, tels que les résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale, ainsi que celles d'autres entités internationalement reconnues. De l'avis de la Guinée équatoriale, l'essentiel est de trouver une solution qui soit le fruit de négociations entre Israéliens et Palestiniens et qui soit reconnue et entérinée par la communauté internationale. Cette solution doit être une solution prévoyant deux États indépendants vivant dans la paix, avec des garanties de sécurité pour l'un et l'autre ainsi que pour les autres États de la région.

M^{me} Morrison González (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la présence du Secrétaire d'État à la Chancellerie du Président de la Pologne. C'est un honneur de l'avoir parmi nous. Nous remercions également le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, de son exposé.

La République dominicaine demeure profondément préoccupée par le conflit israélo-palestinien. La démolition et la saisie de biens palestiniens par les autorités israéliennes se poursuivent. Soixante-six bâtiments ont été récemment démolis ou saisis faute de permis de construire, que les Palestiniens obtiennent difficilement puisqu'ils sont délivrés par les autorités israéliennes. Cette pratique doit cesser. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ces récentes démolitions et saisies ont provoqué le déplacement de 90 Palestiniens, dont 58 enfants.

Bien qu'il y ait eu une réduction de la violence à Gaza ces derniers mois, les manifestations se poursuivent dans les zones périphériques. Vendredi dernier, le 2 août, au cours de la soixante-neuvième semaine des manifestations organisées dans le cadre de la Grande Marche du retour, les forces israéliennes ont de nouveau utilisé des armes à feu et d'autres moyens violents pour contrôler les manifestants. Il y a eu 64 blessés, dont 27 enfants. La République dominicaine appelle la communauté internationale à condamner toutes les violations du droit international et à faire en sorte que la protection des civils participant aux manifestations soit garantie.

La République dominicaine continue de défendre le consensus international actuel selon lequel la seule voie à suivre pour les Palestiniens et les Israéliens est la négociation d'une solution prévoyant deux États, sur la base des frontières de 1967. Nous réaffirmons

la nécessité de créer un environnement propice à la paix afin d'ouvrir la voie à des pourparlers sur toutes les questions relatives au statut final, y compris celle de Jérusalem.

En ce qui concerne les attaques palestiniennes contre Israël, la République dominicaine maintient sa position, à savoir qu'elle condamne fermement tout acte de violence. Les tirs de roquettes et de mortiers contre les populations civiles sont inhumains et interdits par le droit international. Le Hamas et le Jihad islamique palestinien doivent cesser immédiatement ces pratiques.

La situation humanitaire dans les territoires palestiniens demeure une source de préoccupation et pourrait encore s'aggraver si l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui vient en aide à plus de 3 millions de Palestiniens, ne retrouve pas un niveau de financement lui permettant de répondre aux besoins des populations en danger. Un rapport récent du bureau de la déontologie de l'UNRWA a révélé que des cadres dirigeants de l'UNRWA s'étaient livrés à « des comportements sexuels inappropriés, des actes de népotisme, de représailles, de discrimination et autres abus de pouvoir ». En conséquence, deux donateurs, la Suisse et les Pays-Bas, ont immédiatement suspendu leurs contributions. La Belgique a fait de même peu de temps après.

En guise de conclusion, nous exhortons toutes les parties concernées à œuvrer de concert pour permettre la tenue de pourparlers et éviter les provocations et les discours belliqueux. Nous sommes convaincus que le travail des organisations internationales est essentiel pour apporter de l'aide, réduire le risque de violence et trouver une solution à cette situation regrettable.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue parmi nous, Monsieur le Président, et à vous remercier de présider une séance sur cette question très importante. Je tiens également à remercier M. Mladenov de son exposé important sur la situation sur le terrain. L'Indonésie partage son inquiétude face à la recrudescence de la violence en Cisjordanie et à Gaza. Cette question doit absolument être abordée.

À l'occasion d'un débat sur cette question la semaine dernière, nous avons longuement débattu de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient (voir S/PV.8600). Il convient de souligner qu'au cours du débat, il y a eu unanimité sur le fait que la persistance du problème

israélo-palestinien est la source même du conflit dans la région et que pour parvenir à une solution durable sur cette question, nous devons nous montrer notre attachement au multilatéralisme et à l'état de droit. Je voudrais, dans cet esprit, faire quelques observations à cet égard.

Premièrement, la violence et les provocations doivent cesser. Nous sommes consternés par les provocations incessantes de la Puissance occupante, en violation du droit international et des différentes résolutions de l'ONU. À Gaza, la violence contre les civils palestiniens persiste, sans qu'il soit répondu de ces actes. À Jérusalem-Est, le déploiement dans l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa des forces d'occupation israéliennes, au petit matin, le jour de l'Eïd al-Adha, il y a deux semaines, a constitué un acte grave de provocation, à l'origine de tensions religieuses et politiques. Nous devons veiller à ce qu'un tel acte irresponsable contre ce lieu saint ne se reproduise plus jamais afin d'éviter d'aggraver l'instabilité dans une région qui connaît déjà des troubles sans précédent. Ces cycles de violence et de provocation doivent cesser. Le Gouvernement israélien doit respecter le droit international, en particulier le droit international humanitaire et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, nous devons nous attaquer à la cause même du conflit. N'éluons pas la cause du problème, qui est l'occupation illégale des terres palestiniennes par Israël. La persistance des activités de peuplement illégales d'Israël dans les territoires palestiniens occupés est un signe clair de la poursuite de son occupation effective de la Palestine. Ces activités illégales visent à modifier la démographie, les caractéristiques et les réalités géographiques des territoires palestiniens occupés, rendant ainsi plus difficile la recherche d'une solution à ce conflit prolongé. Telle est la cause profonde de ce problème qui exige la plus grande attention de la part du Conseil. Il est tout à fait regrettable que cet organe n'ait pas réagi à de tels actes illégaux, malgré les différentes tentatives qui ont été faites. En d'autres termes, le multilatéralisme est constamment menacé.

Troisièmement, il faut poursuivre l'aide humanitaire. Depuis 2018, la situation humanitaire dans la bande de Gaza s'est fortement détériorée. En Cisjordanie, la situation de contrainte, aggravée par les démolitions, les expulsions forcées, la planification discriminatoire, les restrictions d'accès, l'expansion des colonies et la violence des colons, accroît la vulnérabilité

de la population palestinienne. En outre, les réfugiés palestiniens souffrent de plus en plus du manque de financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'Indonésie partage l'opinion selon laquelle il est essentiel d'améliorer la gestion de l'UNRWA, tout en veillant à ce que l'UNRWA ne soit pas privé de financement ou fermé. Le rôle de l'UNRWA est vital non seulement en tant que filet de sécurité, mais aussi en tant que garant du droit au retour des Palestiniens malgré toutes les puissances qui veulent en faire fi.

En ce qui concerne la référence faite par le Coordonnateur spécial à l'attaque d'un drone israélien au Liban, l'Indonésie condamne fermement cette attaque ainsi que les violations quotidiennes de la souveraineté libanaise par Israël, qui constitue une violation manifeste de la résolution 1701 (2006). L'Indonésie estime que le Conseil doit prendre ces violations quotidiennes au sérieux, car elles pourraient déclencher un nouveau conflit.

Enfin, l'Indonésie tient à réaffirmer la nécessité pour les membres du Conseil de s'unir davantage pour relever le défi sans cesse croissant du règlement pacifique du conflit israélo-palestinien, en étant guidés par le multilatéralisme et le droit international. Comme je l'ai indiqué dans mon intervention la semaine dernière, surmonter la violence et les conditions humanitaires atroces en Palestine et parvenir à un règlement durable du conflit dépendra de la capacité et de la volonté du Conseil d'agir avec courage pour parvenir à la solution des deux États.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous souhaiter une chaleureuse bienvenue, Monsieur le Président. C'est un plaisir que de vous avoir parmi nous ici à New York. Je souhaite également remercier le Coordonnateur spécial Mladenov pour son rapport complet et, malheureusement, une fois de plus, qui n'incite guère à l'optimisme.

Le conflit israélo-palestinien est avant tout un conflit politique qui appelle une solution politique. L'Allemagne demeure donc pleinement et fermement attachée à une solution négociée prévoyant deux États reposant sur les paramètres convenus au niveau international, seule solution viable au conflit israélo-palestinien.

Comme nous l'avons déjà dit le mois dernier (voir S/PV.8583), nous sommes vivement préoccupés par les

déclarations répétées de différentes parties en Israël appelant à l'annexion de tout ou partie de la Cisjordanie. Si de telles déclarations se transformaient en une politique ou une loi gouvernementale, cela constituerait une violation manifeste du droit international, qui interdit l'acquisition de territoire par la force.

Il est évident qu'il n'existe pas de voie rapide vers la paix. Toutefois, contourner les questions les plus controversées du processus en les retirant de la table des négociations ou en adoptant la politique du fait accompli ne conduira pas à une paix durable. L'Allemagne ne reconnaîtra aucune modification des frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autre que celles convenues par les parties dans le cadre de négociations. Néanmoins, je tiens à souligner une fois de plus que l'Allemagne demeure fermement attachée à la sécurité d'Israël en tant qu'État juif et démocratique. Nous ne resterons pas silencieux lorsque la sécurité ou le droit à l'existence d'Israël est remis en question ou compromis.

Des efforts conjoints en vue de rétablir les conditions propices sur le plan politique à une reprise du processus de paix s'imposent de toute urgence. Nous appuyons toute tentative visant la reprise des pourparlers et la tenue de négociations directes et constructives entre les parties, dans le but d'aboutir à une paix durable. Nous appelons par conséquent toutes les parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale et à s'employer ensemble à contrer l'évolution négative de la situation sur le terrain, qui sape la viabilité d'une solution négociée du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États, sur la base des paramètres convenus au niveau international.

En ce qui concerne les événements récents dont le Coordonnateur spécial a fait mention, nous sommes consternés par les attaques meurtrières répétées contre des civils israéliens en Cisjordanie au cours des dernières semaines et condamnons fermement les tirs de roquettes répétés du Hamas ou d'autres groupes à Gaza contre le territoire israélien, qui mettent en danger la sécurité israélienne et la vie des populations civiles. Cette recrudescence de la violence est extrêmement préoccupante. Elle complique encore davantage la reprise d'un dialogue indispensable et ne fera qu'engendrer de nouvelles souffrances. Elle ne peut être justifiée et doit cesser immédiatement.

Pour ce qui est des incidents survenus récemment à Haram el-Charif/mont du Temple, nous devons rappeler l'importance primordiale du statu quo convenu pour maintenir la paix sur ce site qui n'a pas d'équivalent.

L'un des principaux obstacles à un règlement politique demeure la poursuite de l'occupation israélienne et des activités de colonisation dans les territoires occupés en 1967. La poursuite de l'expansion des activités d'implantation de colonies de peuplement par Israël est une source de vive préoccupation. Nous réaffirmons fermement notre position selon laquelle les activités de colonisation dans les territoires palestiniens occupés sont illégales au regard du droit international et compromettent la possibilité de parvenir à une solution négociée prévoyant deux États.

La récente décision du Gouvernement israélien de construire plus de 2 000 logements dans les colonies de peuplement de Cisjordanie occupée et l'annonce cette semaine de la construction de 300 logements supplémentaires dans une des colonies israéliennes ne font qu'attiser les tensions déjà palpables entre Israël et les parties palestiniennes, surtout à l'approche des élections de septembre en Israël. C'est pourquoi nous appelons toutes les parties à s'abstenir de toute nouvelle escalade.

Je voudrais, avant de conclure, faire deux brèves observations.

Premièrement, en ce qui concerne l'importance de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), nous estimons que l'UNRWA est indispensable pour répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés palestiniens. En tant que principal donateur bilatéral, l'Allemagne est attachée à l'UNRWA et continue de contribuer de manière importante au budget de l'Office.

Enfin, en ce qui concerne le Liban, compte tenu des récents incidents survenus dans ce pays, auxquels le Coordonnateur spécial a fait référence, nous appelons toutes les parties à mettre fin aux violations de la résolution 1701 (2006) et à faire preuve de la plus grande retenue afin d'éviter toute escalade.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous vous souhaitons la bienvenue à New York, Monsieur le Président, et vous remercions de présider aujourd'hui la présente séance du Conseil de sécurité. Ma délégation tient également à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé et de ses efforts inlassables pour faire progresser la question israélo-palestinienne.

Tout d'abord, l'Afrique du Sud tient à rappeler au Conseil les décisions prises par l'ONU et par le Conseil

lui-même par le biais de la résolution 242 (1967), dans laquelle il demande à Israël de retirer ses forces armées des territoires occupés lors du conflit. Je tiens à exprimer le soutien indéfectible de l'Afrique du Sud à la solution des deux États et aux processus de paix convenus visant à assurer la coexistence de deux États viables, Israël et la Palestine, ayant la possibilité de vivre côte à côte, dans l'intérêt mutuel de tous les peuples de la région.

Nous sommes également gravement préoccupés par le mépris persistant à l'égard du processus de paix engagé de longue date au Moyen-Orient, et notamment le fait que les questions relatives au statut final, en particulier en ce qui concerne les frontières et le statut de Jérusalem, sont systématiquement éludées.

Pour l'Afrique du Sud, l'expansion continue des colonies de peuplement viole le droit international, compromet les chances de parvenir à la paix et va à l'encontre des décisions du Conseil de sécurité, portant ainsi atteinte à sa crédibilité. Si le Conseil ne peut faire respecter ses propres décisions, il perdra son efficacité et sa finalité. Nous appelons une nouvelle fois à la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) et signalons que la violation manifeste des résolutions du Conseil de sécurité entraîne d'habitude des mesures plus sévères à l'encontre de la partie qui en est responsable. Le Conseil doit agir de manière cohérente et équitable vis-à-vis de tous les États Membres de l'ONU.

L'Afrique du Sud estime que le Conseil doit s'efforcer de rétablir la confiance dans la légitimité du processus de paix engagé depuis des décennies et doit empêcher que l'antagonisme entre les parties n'aille en s'aggravant. Les roquettes tirées de Gaza contre Israël ces derniers jours et les ripostes israéliennes meurtrières indiquent clairement que, tant que l'impasse persistera, l'instabilité se perpétuera et d'autres vies seront perdues.

Nous demandons en outre que le Secrétaire général réponde par écrit à cette question, conformément à la résolution 2334 (2016), et nous espérons vivement qu'un rapport écrit sera distribué avant le prochain examen en septembre. En outre, nous sommes également préoccupés par la persistance des violations des droits de l'homme dans les territoires occupés et insistons sur le fait que ces violations ne font que contribuer à attiser la haine entre Palestiniens et Israéliens.

Face à des actes hostiles, tels que la construction de barrières et de murs supplémentaires, la fermeture d'écoles et le meurtre de civils, le Conseil devrait encourager les gestes d'espoir et l'instauration de

la confiance entre les parties, entre Palestiniens et Israéliens, qui fait depuis longtemps défaut. Le Conseil devrait exhorter la génération actuelle de dirigeants israéliens et palestiniens à régler cette question centrale pour le processus de paix au Moyen-Orient. Renvoyer le problème à la quatrième génération de Palestiniens et d'Israéliens depuis 1948 serait désastreux, et le Conseil le regretterait pendant de nombreuses années à venir.

L'Afrique du Sud propose donc que le Conseil reconsidère également sa visite maintes fois reportée dans la région. À ce propos, si certains membres du Conseil ne souhaitent pas participer à cette visite, le Conseil devrait envisager une mission restreinte composée des membres souhaitant y prendre part. Selon nous, une visite dans la région montrerait clairement que la communauté internationale ne se désintéresse pas du conflit central et de longue date au Moyen-Orient. À l'instar d'autres visites du Conseil sur le terrain, elle donnerait également aux membres du Conseil la possibilité de rencontrer les acteurs concernés sur place, notamment les Gouvernements israélien et palestinien, de leur transmettre nos vœux de succès et de les aider à régler cette question.

Pour terminer, l'Afrique du Sud est fermement convaincue que le dialogue est la seule solution viable pour régler de façon efficace la question de l'autodétermination du peuple palestinien, et elle demande au Conseil d'appliquer ses résolutions, notamment la résolution 2334 (2016). L'Afrique du Sud garde espoir et continue d'appeler instamment les parties israélienne et palestinienne à reprendre le processus de paix pour parvenir à un règlement global, juste et durable de la question palestinienne.

À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et du soixante-quinzième anniversaire du Conseil de sécurité, il nous faut rappeler et mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité portant création de l'État d'Israël, ce que nous avons fait, et de l'État de Palestine, ce que nous n'avons pas fait.

Nous attendons avec intérêt toute initiative, notamment de la part des États-Unis d'Amérique ou d'une ou plusieurs parties, susceptible de donner un élan positif à la question israélo-palestinienne. Cette crise doit être réglée au plus vite.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au

Moyen-Orient, de son rapport sur la situation dans les territoires palestiniens occupés. Nous vous souhaitons la bienvenue, Monsieur le Président, en tant que Secrétaire d'État à la Chancellerie et Chef de Cabinet du Président polonais.

La question du Moyen-Orient est au cœur de la politique mondiale. Cette région est frappée par de nombreuses crises, anciennes et nouvelles. La Russie suit de près l'évolution de la situation, compte tenu de nos relations de longue date avec les États de la région, fondées sur le respect mutuel, une coopération mutuellement avantageuse et des intérêts communs.

Nous constatons avec préoccupation que la situation concernant le processus de règlement du conflit israélo-palestinien demeure tendue. Cette situation est exacerbée par les activités de peuplement menées par Israël et par la situation qui règne dans la bande de Gaza et aux alentours.

Dans ce contexte, il est clair que les mesures unilatérales ne nous rapprochent pas du règlement des problèmes anciens et nouveaux auxquels la région est confrontée. Les tentatives de certains États Membres de l'ONU visant à délégitimer les gouvernements d'autres États Membres sont particulièrement dangereuses. Il est clair pour nous, comme pour la plupart de nos partenaires, que la seule façon de sortir de cette impasse est d'unir les efforts internationaux et régionaux, en accordant un rôle central à l'ONU et au Conseil de sécurité. C'est sur ce postulat que doivent se baser tous les efforts et initiatives en la matière.

Nous nous souvenons encore de la déclaration faite dans cette salle il y a un mois par M. Jason Greenblatt, Représentant spécial des États-Unis pour les négociations internationales sur le processus de paix au Moyen-Orient, (voir S/PV.8583). J'avoue que nous sommes vivement préoccupés par les déclarations concernant la futilité de la recherche d'un consensus au sein de l'ONU sur le processus de paix au Moyen-Orient et l'inutilité des résolutions pertinentes du Conseil. Choisir de détruire tout ce qui a été réalisé en vue de la création d'un État palestinien indépendant, vivant côte à côte et dans la paix avec Israël, serait lourd de conséquences pour l'ensemble de la région et ne ferait que radicaliser davantage les rues arabes.

Au vu des déclarations de nos collègues américains concernant la nécessité de revoir et d'annuler les anciennes décisions de l'ONU relatives au processus de paix au Moyen-Orient, je voudrais rappeler que c'est sur

la base de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale qu'Israël a été créé. La Déclaration d'indépendance de l'État d'Israël y fait également référence. J'aimerais savoir jusqu'où les États-Unis sont prêts à aller s'agissant de revenir sur ces décisions « anciennes et inutiles ».

En ce qui nous concerne, nous sommes convaincus que les mesures unilatérales qui font fi du droit international n'aboutiront à aucun résultat. Elles sont préjudiciables aux perspectives d'un règlement juste et durable du long conflit israélo-palestinien. Nous sommes favorables à l'engagement du Quatuor de médiateurs internationaux en tant que seul mécanisme chargé d'accompagner le processus de paix au Moyen-Orient approuvé par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La Russie fait tout ce qui est en son pouvoir pour encourager tous les efforts en faveur du processus de paix au Moyen-Orient, notamment en proposant de servir de lieu de rencontre entre les dirigeants d'Israël et de la Palestine, sans conditions préalables. Nous déployons également des efforts pour rétablir l'unité interpalestinienne, et nous saluons les mesures prises par nos collègues égyptiens dans ce sens.

Dans ce contexte, il y a bien longtemps que le Conseil de sécurité aurait dû effectuer une mission dans la région, comme nombre de nos collègues l'ont indiqué. Cette mission permettrait de renforcer la confiance, de faciliter la reprise des négociations entre les parties et d'éviter l'échec des efforts déployés par la communauté internationale pour créer les conditions propices à un règlement durable de ce conflit, sur la base du cadre juridique international. Ce cadre a été élaboré par le Conseil de sécurité et ne peut être modifié que par le Conseil de sécurité. Aucune mesure unilatérale ne peut remplacer les principes fondamentaux que sont la solution des deux États, le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et le statut des territoires occupés, y compris le Golan syrien.

Nous continuerons d'apporter notre appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Son action a non seulement une dimension humanitaire mais aussi politique, et a un effet stabilisateur important dans les territoires palestiniens et la région du Moyen-Orient. Toutes les questions relatives au statut final, y compris Jérusalem, les questions fondamentales de sécurité et la question des réfugiés, doivent faire l'objet de négociations directes entre Palestiniens et Israéliens. Il importe de rechercher un consensus sur ces questions

sensibles au moyen de négociations directes pour trouver des solutions durables à l'avenir.

Nous ne cessons d'appeler toutes les parties à prendre des mesures pour désamorcer la situation et régler les problèmes dans le golfe Persique par des moyens politiques et diplomatiques. Le renforcement de la présence militaire, notamment d'États qui ne font pas partie de la région, crée des risques d'affrontements armés. Cette crise fait peser une menace grave sur la paix et la sécurité de tout le Moyen-Orient, ainsi que sur les efforts internationaux visant à régler les conflits régionaux. Il devient de plus en plus urgent d'envisager la mise en place d'un mécanisme durable de sécurité collective dans la région, par le dialogue et la coopération et sur un pied d'égalité. L'initiative russe en la matière a précisé pour but de débloquer les situations de conflit et d'élaborer des mesures de sécurité et de renforcement de la confiance.

Par ailleurs, il convient de poursuivre les efforts visant à éliminer la présence terroriste dans les pays de la région. Nous appelons toutes les bonnes volontés à participer aux efforts collectifs déployés à cet égard, dans le respect de la Charte des Nations Unies, des décisions pertinentes du Conseil de sécurité et de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, tout en évitant le deux poids deux mesures. Nous appelons instamment au respect de ces principes s'agissant de tous les pays confrontés à ce fléau : la Syrie, l'Iraq, la Libye et le Yémen.

Je me dois également d'indiquer que nous sommes extrêmement préoccupés par l'incident survenu le 25 août, impliquant deux drones au-dessus de la capitale libanaise. Selon certaines informations, il s'agissait de drones de reconnaissance israéliens. La situation est exacerbée par des frappes simultanées effectuées de façon arbitraire par Israël contre des cibles situées en Syrie, pays voisin. La dernière attaque de ce genre a été menée le week-end dernier contre des installations militaires près de Damas.

Pour notre part, nous avons attiré à maintes reprises l'attention sur le danger que représentent de tels agissements dans une atmosphère régionale tendue et sur le fait qu'ils pourraient provoquer un conflit armé à grande échelle, aux conséquences imprévisibles. Une fois de plus, nous appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à respecter strictement le droit international, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Dans ce contexte, nous réaffirmons notre attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à la stabilité du Liban. Dans le même temps, nous réaffirmons l'importance du rôle de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, dont nous allons renouveler bientôt le mandat. Les activités des soldats de la paix ont un effet stabilisateur non seulement le long de la Ligne bleue mais aussi au Liban et dans la région du Moyen-Orient dans son ensemble.

La Russie contribuera activement à stabiliser la situation au Moyen-Orient. Nous sommes prêts à coopérer avec tous les acteurs intéressés et nous invitons tout le monde à participer à ces efforts collectifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 40.